

ARGUMENTAIRE DETAILLE

ACTION DE L'ADAV33 RELEVANT DE LA COMPETENCE DE BORDEAUX METROPOLE / ANNEE 2022

1. Domiciliation

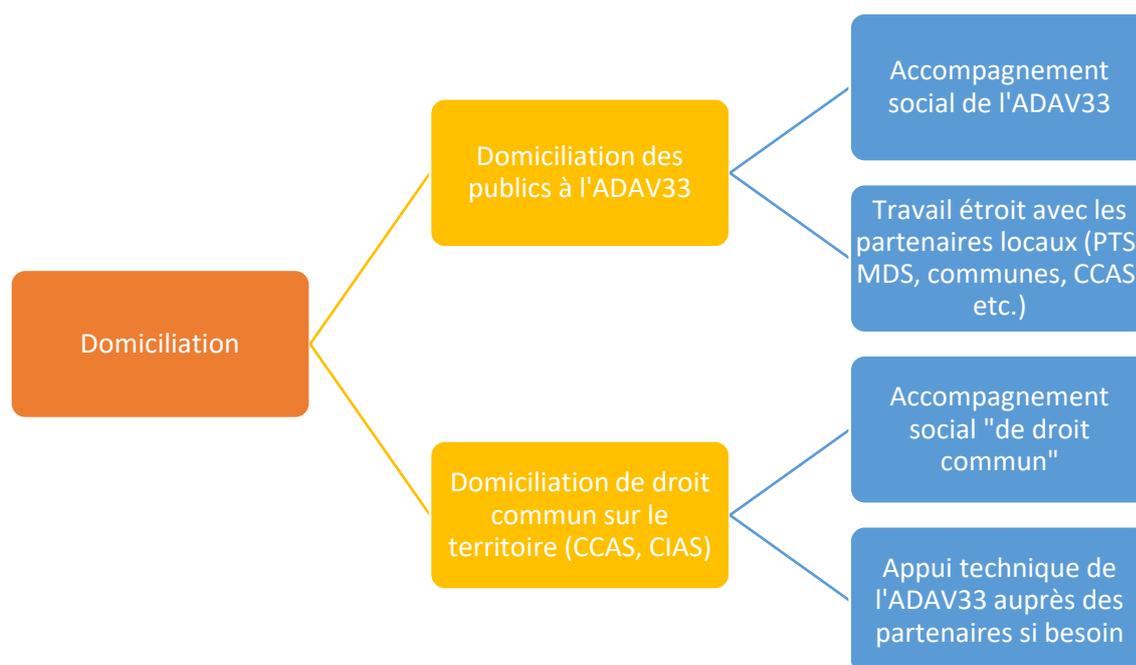
Au sein de son siège social situé à Talence, l'ADAV33 domicilie en 2020, 905 ménages Gens du voyage ou itinérants vivant / séjournant sur la Métropole bordelaise et ses environs au titre de l'agrément préfectoral du 11/01/2018. L'Association domicilie 1726 ménages dans le Département de la Gironde.

Le public accompagné par l'ADAV33 est accueilli tous les jours par des professionnels qui réceptionnent, classent, distribuent, réexpédient le courrier et, souvent, aident à sa lecture et à sa bonne compréhension – écrivain public.

Depuis 2020, l'ADAV33 bénéficie grâce aux services métropolitains et aux dotations de l'Etat de masques tissus grand public. Les professionnels de l'accueil ont procédé à de nombreuses distributions auprès des personnes domiciliées très demandeuses. Il est à noter que l'activité de l'ADAV33 n'a pas cessé durant les confinements et déconfinements successifs et fonctionne à plein à ce jour.

Cette domiciliation est fondamentale car elle représente le premier ancrage territorial pour les ouvertures de droits ; la porte d'entrée d'un accompagnement des ménages en matière d'accès aux droits civils, civiques et sociaux. Si nécessaire, les professionnels de l'accueil / domiciliation orientent les ménages vers des assistantes sociales (accès aux droits sociaux), des conseillères en économie sociale et familiale (habitat), des chargés d'insertion (volet insertion par l'activité économique).

Pour rappel, voici le fonctionnement de l'ADAV33 en matière d'accompagnement des publics et son articulation avec le droit commun.



2. Aires permanentes d'accueil (APA)

L'ADAV33 intervient sur :

- ✚ Les 8 aires d'accueil métropolitaines : Bègles, Bordeaux, Bruges, Le Haillan / Eysines, Mérignac / Pessac, Saint Aubin de Médoc, Saint Médard en Jalles, Villenave d'Ornon
- ✚ Les 4 aires de « la couronne métropolitaine » : Saint Loubès, Saint Jean d'Illac, Le Pian, Cestas.

Cette intervention est rendue possible grâce à son approche territorialisée, quatre intervenants sociaux territoriaux sont « en charge » du secteur métropolitain selon la répartition suivante :

- ✚ Métropole Ouest (APA de Mérignac / Pessac ; Saint Jean D'Illac ; Bordeaux) : Marie Barthe, qui sera remplacée à compter du 01/09/2021 suite à son départ à la retraite : 06.17.22.48.95
- ✚ Métropole Nord-Ouest (APA de Saint Médard en Jalles, Saint Aubin de Médoc, Le Haillan / Eysines et Bruges, Le Pian) : Charlotte Malvoisin : 06.34.54.03.67
- ✚ Métropole Sud (APA de Bègles, Villenave d'Ornon, Cestas) : Christophe Carreno, 06.26.97.50.11
- ✚ Métropole Rive-Droite (APA de Saint Loubès) : Laure Castebrunet : 06.15.14.78.20.

Deux projets sont engagés par la Métropole bordelaise à Pessac et Bordeaux Quai de Brazza. L'ADAV33 participe au travail préalable à ces réalisations en termes de diagnostic, de mobilisation partenariale pour soutenir ces projets ainsi que la dynamique partenariale des projets socio-éducatifs (PSE).

Leurs interventions concernent au total 168 emplacements soit 336 places, ces chiffres fluctuant dans l'année en fonction des taux d'occupation des aires.

Cet accompagnement, individuel et/ou collectif est de plusieurs natures :

✚ INCLUSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Le cœur de la mission des intervenants sociaux territoriaux est de travailler en complémentarité et en supplémentarité avec les gestionnaires d'aires d'accueil pour intégrer ces lieux à la « vie de la cité » et à leur environnement (services publics, éducation, insertion économique) afin de faciliter l'inclusion sociale et territoriale des résidents.

Pour ce faire, ils sont amenés à travailler avec les familles, les gestionnaires mais également les partenaires territoriaux que constituent les mairies, les services sociaux du Département (MDS, PTS) et locaux (CCAS, CIAS), les écoles, les collèges, etc.

Ils veillent à l'actualisation des projets socio-éducatifs (PSE) des aires et contribuent pleinement à leur mise en œuvre au travers des instances de suivi que constituent les comités techniques, comités de pilotage, comités de résidents. Lorsque ces PSE ne sont pas mis en place, elle travaille, de concert avec la Métropole, pour favoriser leur mise en œuvre et la faciliter (appui technique, corédaction de PSE, interventions devant les élus, etc.)

Dès 2019, l'ADAV33 avait invité les CCAS métropolitains le 20 novembre à un temps de travail sur la méthodologie des PSE : qu'est-ce qu'un PSE, fiches action et partenaires concernés, mise en œuvre, suivi et évaluation, positionnement des acteurs, pilotage et animation.

En 2020 et en 2021, elle a continué ce travail d'interpellation et de sensibilisation qui commence à porter ses fruits, les Collectivités se saisissant de plus en plus de la question.

Ce jour :

- Plusieurs PSE ont été revisités et actualisés à l'instar de Bègles et Saint Médard en Jalles, etc.

- Plusieurs PSE sont en cours, par exemple, celui de Villenave d'Ornon.
- Enfin, certains sont inexistantes et devraient pouvoir être réalisés comme Bordeaux.

En 2022, l'ADAV33 propose d'approfondir les fiches techniques des instances de pilotage et de suivi (COPIL, COTECH, Comités de Résidents) ; ainsi que l'actualisation et le partage d'un tableau de suivi et d'évaluation des aires entre la Métropole, la DDETS et la CAF33.

APPUI A LA GESTION LOCATIVE SOCIALE

L'ADAV33 est un acteur qui accompagne les familles mais également les gestionnaires présents sur l'aire d'accueil pour éviter la « solitude du gestionnaire », avec son approche sociale.

Par ailleurs, l'association disposant d'un large partenariat sur le territoire métropolitain, elle joue un vrai rôle « d'assembleur » et de mise en réseau du gestionnaire avec d'autres acteurs dans l'objectif d'une inclusion sociale et territoriale des familles.

MEDIATION / INFORMATION / PEDAGOGIE :

L'ADAV33 aborde les questions du vivre ensemble en mettant au travail :

- L'utilisation des espaces collectifs et les rapports au voisinage : rappel des droits et devoirs des résidents de l'aire d'accueil.
- Les comportements écoresponsables : un travail de fond est mené quotidiennement auprès des familles autour de la gestion des fluides – *en partenariat avec Bordeaux Métropole, les communes, le FSL, la CAF* – afin de favoriser les économies d'énergie.
- En ce sens, elle a proposé une méthode de travail concernant les dettes de fluides accumulées durant le confinement du fait de la mise en œuvre de la marche forcée afin que chaque partie prenante (gestionnaire, familles, travailleurs sociaux) ait une lisibilité sur ces dettes ; qu'un positionnement politique soit posé concernant leur prise en charge ou non prise en charge par la solidarité et que des aides, le cas échéant, puissent être activées pour les ménages.

MOUS ETAT – RESORPTION DE LA SEDENTARISATION DANS LES AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE ET RELOGEMENT DES MENAGES

Concernant la sédentarisation sur les aires d'accueil, l'ADAV33 a été missionnée par la DDETS pour réaliser un diagnostic des situations de sédentarisation sur les 30 aires départementales en 2019 dans le cadre de la MOUS « *Résorption de la sédentarisation dans les aires d'accueil des gens du voyage et relogement des ménages* ».

Un tel travail de sortie des aires vers du logement ne se décrète pas et nécessite d'être pris à bras le corps tant par les pilotes du Schéma que les acteurs locaux au premier rang desquels la Métropole, les EPCI et les communes – sur la durée du SDAHGV33 2019 – 2024.

L'ADAV33 a rendu un diagnostic par arrondissement et par aire à la DDCS le 7 avril 2019 a restitué ses conclusions aux acteurs de l'arrondissement de Langon, de Blaye, de Libourne, Lesparre. Une restitution sera proposée à la Métropole au deuxième semestre 2021.

Ce diagnostic fait ressortir une sédentarisation importante – concernant les 2/3 des aires girondines – mais polymorphe et fait un premier diagnostic des demandes habitat des ménages.

3. Aires de Grand passage et de grand rassemblement

L'équipe ADAV33 travaille en articulation étroite avec la mission saisonnière des grands passages notamment concernant les aspects sociaux et médico-sociaux de ces grands passages.

Les Services de l'ADAV33 sont ouverts toute l'année 5 jours / 7 périodes de congés incluses.

4. Stationnements précaires

La Métropole connaît un phénomène important de stationnements précaires (450 à 500 caravanes selon les périodes) tout au long de l'année avec une intensification durant certaines périodes (rassemblements estivaux, période hivernale pour les familles les plus précaires ne pouvant assumer les coûts des fluides) et des « reconfigurations » en période de crise, comme nous avons pu le constater durant le Covid19.

L'ADAV33 intervient sur ces différents lieux de stationnement précaire quelles que soient les conditions de vie et d'habitat autour de l'accès aux droits, de l'insertion économique, de l'amélioration des conditions sanitaires et de la mise en lien partenariale.

Ces situations de stationnements précaires permettent à l'ADAV33 d'aborder la question de l'habitat avec les familles et les partenaires et de la mettre en perspective avant toute « formalisation » d'un projet habitat.

L'ADAV33 est également missionnée sur la partie diagnostic et opérationnelle par le Département de la Gironde dans le cadre d'un marché public, le Programme départemental d'accompagnement à la sédentarisation des Gens du voyage ; en groupement solidaire avec SOLIHA33.

5. Habitat précaire illégal

Il existe également sur le territoire métropolitain des situations de sédentarisation pour certaines d'entre elles « régularisées » ou tolérées mais pas légale au regard du droit de l'urbanisme (principales installations) :

- ✚ Mérignac : Les Landes de Bellevue – situation qui fait désormais l'objet d'un marché public piloté par la Métropole et dont l'ADAV33 et SOLIHA sont les opérateurs.



Quartier des Landes de Bellevue, Mérignac

- ✚ Terrains familiaux de Pessac,

- ✚ Saint Jean D'Ilac,
- ✚ Saint Vincent de Paul,
- ✚ Saint Louis de Montferrand,
- ✚ Bassens,
- ✚ Ambarès.

L'ADAV33 joue un rôle important de porter à connaissance des partenaires et de veille autour de ces installations ainsi que de lien avec les familles. Elle s'implique également dans les projets portés par l'action publique sur ces lieux de vie comme par exemple la viabilisation du quartier des Landes de Bellevue.

6. Accompagnement des Gens du voyage vers du logement adapté dans le cadre du plan pauvreté (2021 – 2022)

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en octobre 2018 pour la période 2019 – 2022, l'Etat a contractualisé avec les Départements en 2019 ainsi qu'avec certaines « Métropoles tests ».

En 2020, il a souhaité élargir les contractualisations à toutes les Métropoles autour d'actions s'inspirant des grands axes du plan de relance.

C'est dans ce cadre que la Métropole bordelaise a ciblé différentes actions dont l'action n°5 « *Accompagnement des Gens du voyage vers du logement adapté* » pour laquelle l'ADAV33 a été identifiée comme opérateur.

Cette action a plusieurs objectifs partagés avec l'Etat :

- ➔ Répondre aux besoins d'habitat adapté des familles
- ➔ Accompagner socialement les familles vers une situation digne et pérenne de logement adapté
- ➔ Réduire le nombre de stationnements précaires
- ➔ Sensibiliser les bailleurs sociaux et les Collectivités
- ➔ Développer l'offre en logements PLAI et en TFLP.

Dans ce cadre, plusieurs situations concrètes ont été ciblées pour un travail opérationnel en 2021 :

- ➔ Ménages sédentarisés sur l'aire permanente d'accueil de la Chaille à Mérignac – à mettre en lien avec les prescriptions du SDAHGV33 en TFLP sur le secteur de l'ouest de la Métropole
- ➔ Ménages en stationnement précaire Rue Isaac Newton à Mérignac depuis 2016, issus de l'aire d'accueil de la Chaille – sur laquelle ils ont vécu plus de 10 ans
- ➔ Ménages du groupe C. implantés rive droite de Bordeaux afin de prévenir toute sédentarisation sur les équipements d'accueil prescrits par le SDAHGV33 sur le secteur
- ➔ Ménages de la Rue Buthaud en attente d'un relogement et stabilisés dans des conditions précaires afin de prévenir toute sédentarisation sur les équipements d'accueil prescrits par le SDAHGV33 sur le secteur.



Site Rue Isaac Newton - Mérignac - Septembre 2020

Ces différentes actions seront menées en cohérence et en articulation étroite avec les autres dispositifs – MOUS Etat, PDASGV33 – pilotés par la DDETS et le Département de la Gironde ainsi que leurs opérateurs (SOLIHA notamment).

7. Numérique

Les Gens du voyage et itinérants sont accompagnés depuis de nombreuses années par l'ADAV33 dans leurs démarches d'accès aux droits. Du fait de la dématérialisation accrue de différents services et démarches par les institutions – *telles que la CAF, la CPAM, le Pôle emploi, le RSI, les impôts, etc.* – les Gens du voyage, comme les autres publics ; ne peuvent faire sans l'outil numérique.

Ce public peut être mis en difficulté, en plus des freins « classiques » générationnels ou en lien avec l'illettrisme, pour différentes raisons :

- ✚ Ils connaissent un sous-équipement en matière numérique : le smartphone est souvent le seul outil disponible et ne bénéficie pas toujours d'un accès 4G
- ✚ Ils peuvent avoir des difficultés pour accéder à internet : pas d'accès au réseau et/ou pas d'accès à l'électricité, absence d'équipement Wi-Fi dans les aires d'accueil ou dans les lieux d'habitat précaire,
- ✚ Une partie conséquente de ces publics est impactée par la problématique de l'illettrisme et l'illectronisme.

Ces différentes raisons rendent l'accès aux droits par le numérique difficile d'emblée pour ces publics qui ont besoin d'un accompagnement et d'une pédagogie adaptés. Face à cette nouvelle donne, l'association s'est équipée de bornes numériques et tactiles et a proposé des actions pour accompagner le public au mieux dans l'accès aux droits par le numérique avec, sur chacun de ses sites, un médiateur numérique (services civiques dans le cadre de Convention avec Cap solidaire) :

- ✚ Accueil en « flux tendu » sous forme de permanence à l'accueil

- ✚ Rendez-vous individuels pour prendre un temps avec les personnes et se concentrer sur leurs demandes particulières (utilisation du site de la CAF, de l'ANTS, d'Ameli, de l'adresse mail, etc.).
- ✚ Ateliers collectifs : plus axés sur la prévention et la sensibilisation autour des usages du numérique, des réseaux sociaux, des fake news, etc.



Espace numérique du siège social (Talence)



Page d'accueil de la borne tactile

8. Santé

Depuis 2019 et du fait de l'épidémie de covid19, l'ADAV33 a mené une action très resserrée autour de la santé.

Durant la crise, elle a axé son travail sur trois dimensions prioritaires :

- ✚ La domiciliation et l'accès / maintien des droits, avec l'instruction d'aides financières exceptionnelles
- ✚ L'insertion par l'activité économique : activation des aides d'Etat pour les travailleurs indépendants très impactés
- ✚ Une importante veille sanitaire et des actions de prévention adaptées avec la PASS, l'ARS, Médecins sans frontière, etc.

Aujourd'hui et dans la continuité de ces actions, l'ADAV33 s'engage dans le pédagogie et la médiation autour de la campagne de vaccination qui suscite chez les voyageurs beaucoup de crainte, en lien avec les membres de son Conseil d'administration – notamment le Dr Favarel-Guarrigues – les partenaires sociaux, les EPCI et Collectivités, la coordination des grands passages, etc.

Elle reste mobilisée et en alerte pour identifier les risques sanitaires suite à des événements familiaux ou regroupements estivaux et pour coconstruire des solutions adaptées pour endiguer la propagation du virus.

9. Scolarisation

L'ADAV33 travaille la question de la scolarisation et de l'instruction auprès des Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) en lien étroit avec l'Education nationale (DSDEN – Directrice adjointe), les établissements scolaires (écoles et collèges), les MDS, l'UDCCAS et les parents d'élèves.

Elle a notamment contribué à l'élaboration, avec ces acteurs, de la fiche action « Scolarisation » (Fiche C-4) du SDAHGV33 et fait partie des acteurs associés à sa mise en œuvre.

Elle a aussi participé à différents temps de travail pilotés par la DSDEN33 – en présence des parents d'élèves – abordant, entre autres, la problématique d'une forme de recours « automatique » au CNED par de nombreuses familles de Voyageurs.

Ces rencontres font suite à un positionnement plus ferme de l'Education nationale pour l'accès au CNED dit gratuit. Les familles ont dû argumenter que leur situation justifiait bien un recours au CNED plutôt qu'une fréquentation de l'école ou du Collège.

L'ADAV33 a accompagné les familles pour qui il a été difficile de comprendre ce positionnement, dans leurs démarches, et a réfléchi avec elles et les établissements scolaires à des modes d'accueil « aménagés » type CNED / Collège, ce qui a par exemple pu être mis en place à Mérignac, aux Eyquem.

Ce travail est d'autant plus prégnant aujourd'hui et pour les mois à venir car le retour à l'école, pour chacun et particulièrement pour les Voyageurs, risque d'être particulièrement difficile du fait des événements sanitaires récents.

10. Information et formation d'acteurs

De nouvelles équipes municipales ont pris leurs fonctions en 2020. L'ADAV33, grâce à des rencontres et temps de travail avec les nouveaux élus, participe à l'information et la formation des nouvelles équipes concernant toutes les thématiques abordées ci-dessus.

11. Conclusion

Les modes d'intervention de l'ADAV33 sont pluriels et couvrent l'ensemble du territoire et des modes d'habiter. L'habitat est une des pierres angulaires de l'inclusion sociale et territoriale des publics, notamment lorsque cette approche est complétée par un travail autour de l'accès aux droits, à l'insertion, la scolarisation, l'accès à la santé et aux soins et contribue à la lutte contre les discriminations.